



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240603-2024-070-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **03 JUIN 2024**
N°2024-070

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, quinze mai vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le mardi sept mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Convention financière avec ORANGE pour l'enfouissement des réseaux de communication électroniques ORANGE.

Rapporteuse : Mme BERTRAND

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. LURIER, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. DUVAUDIER (donne procuration à M. PICOT), M. CHATAUD (donne procuration à Mme AMAR), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE

Secrétaire de séance : M. DUBUS

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 3

Nombre de votant(e)s : 40

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240603-2024-070-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

15/06/2024

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
Direction des Infrastructures, Transports et Espaces Publics
Service Gestion du domaine Public
Séance du conseil municipal du 15 mai 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L.2422-12 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L.2411-1 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : 3^{ème} commission : Cadre de vie – Espaces publics – Réseaux – Environnement et développement durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Sécurité – ASVP, émis lors de sa séance du 6 mai 2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 7 mai 2024 ;

Considérant ce qui suit

La Ville a prévu des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage publics dont la Ville est maître d'ouvrage sur son territoire ; rue Charles Infruit (entre Boulevard Polangis et rue de l'Horloge), A cette occasion, la Ville va aussi réaliser la mise en souterrain des réseaux de communication électroniques, le coût prévisionnel de la participation de la ville aux travaux est estimé à 16 006,40€ TTC pour les réseaux de l'opérateur Orange.

Considérant que la ville de Champigny-sur-Marne s'est portée volontaire sur l'enfouissement des réseaux télécoms,

Considérant que l'opérateur assure directement la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de tous les travaux de câblage (tirage et raccordement en souterrain des câbles) ainsi que de déposer le réseau abandonné,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention financière pour des travaux d'enfouissement des réseaux télécoms de la rue Charles Infruit (entre Boulevard Polangis et rue de l'Horloge) prévu à l'occasion des travaux d'enfouissement de l'Eclairage Public réalisé par la Ville de Champigny-sur-Marne.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice en cours

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Monsieur Philippe DUBUS
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **03 JUIN 2024**
Publication, le **03 JUIN 2024**
Certifié exécutoire
Le Maire

